

Base élèves :

le SNUipp-FSU s'adresse aux élus et aux parents d'élèves

Malgré la forte opposition des collègues et des écoles (plus de 100 motions votées aux derniers conseils d'école contre l'installation de *Base élèves*) notre Inspecteur d'Académie a confirmé sa volonté de généraliser *Base élèves* en trois ans dans le département. La mobilisation des syndicats, des enseignants, avec, à leurs côtés, la Ligue des droits de l'Homme, le MRAP ou la FCPE, a permis la suppression du champs de la nationalité et de la date d'entrée en France.

Cependant, le fichier Base élèves reste dangereux :

- il y a toujours le risque de voir réapparaître ces champs supprimés,
- il demeure partageable et accessible sur le web donc de n'importe quel ordinateur.

De plus, de nombreux éléments nous font craindre une véritable atteinte aux libertés publiques avec une volonté évidente de fichage de l'ensemble des mineurs de notre pays :

- la nature des données collectées et le fait qu'elles soient nominatives,
- l'opacité du contenu de cette base,
- la difficulté pour les enseignants et parents d'élèves d'obtenir des informations précises.

Il nous semble important d'associer dans ce combat contre *Base élèves*, l'ensemble des citoyens et en premier lieu les parents d'élèves. Vous trouverez **dans les pages suivantes, les courriers que nous adressons aux délégués de parents d'élèves des écoles du département ainsi qu'aux élus.**

De très fortes pressions se poursuivent dans les écoles et auprès des collègues directeurs et directrices pour les contraindre à rentrer dans *Base élèves*.

Désignation de volontaires, mails ou coups de téléphones des animateurs TICE et IEN, avec souvent comme principal argumentaire « vous êtes les seuls à refuser de rentrer dans le dispositif ! », formation « spéciale *Base élèves* » qui remplace les animations pédagogiques, listes des écoles prétendument entrées dans *Base élèves*....



Face à ces pressions, la réponse à envoyer aux IEN reste la même :

Notre école n'est pas volontaire pour entrer dans Base élèves.

Certains IEN demandent «les raisons motivées» de ce refus. La seule raison motivée à leur renvoyer est :

Nous suivons en cela une consigne syndicale. Voyez, à ce sujet, la déclaration intersyndicale du 18 décembre.

Retrouvez l'ensemble du dossier sur notre site : www.38snuipp.fr

Faites nous parvenir toutes les informations que vous avez (mails des IEN, courriers, motions...)

Signez et faites signer la pétition contre Base élèves.

Madame ou monsieur le Maire,
Madame ou monsieur le maire adjoint à l'éducation
Mesdames et messieurs les Conseillers municipaux,

Nous vous avons écrit il y a quelques mois au sujet de *Base élèves*. Dans cette base de données seraient consignées toutes les données personnelles concernant les enfants de votre commune. Nous dénonçons depuis deux ans (début de l'expérimentation en Isère) le danger de ce fichier (voir tract joint). Certains d'entre vous se sont prononcés contre cette mise en place mais l'Inspecteur d'Académie passe outre.

Actuellement plus d'un quart des écoles de l'Isère sont entrées dans ce système. Notre organisation syndicale, le SNUipp-FSU, agit pour la suppression de ce logiciel. Des enseignants et leurs syndicats, des élus, des parents d'élèves, des associations (Ligue des droits de l'Homme par exemple) sont actuellement mobilisés dans ce combat pour la défense des libertés publiques.

Déjà, un grand nombre de Conseils d'école se sont prononcés contre l'entrée de leur école dans *Base élèves*. De nombreux conseils municipaux ont voté des motions contre l'entrée des écoles de leurs communes dans *Base élèves*. Les Délégués départementaux de l'Éducation nationale (qui siègent dans les Conseils d'école) nous ont également rejoints.

L'Inspecteur d'Académie entend passer outre l'avis des premiers concernés à savoir les parents dont les enfants sont fichés ou en voie de l'être. **Notre hiérarchie lance une offensive très forte pour imposer ce système.** Les équipes enseignantes sont soumises à des pressions de plus en plus insistantes qui contraignent certains directeurs à entrer dans le dispositif. Vous n'êtes peut-être pas encore au courant que déjà certaines écoles de votre commune sont sous *Base élèves*. Un des moyens de pression de l'IA est d'exiger des directeurs d'écoles d'entrer dans *Base élèves* dès qu'une seule école d'une commune y est entrée. **Le vote d'un vœu de votre Conseil municipal nous aidera incontestablement dans notre refus de voir se généraliser Base élèves. Nous joignons à ce courrier une proposition que vous pouvez utiliser à votre guise.**

Par ailleurs, certains directeurs commencent à être menacés de retrait de salaires et ils vont avoir besoin de tout votre soutien.

Nous ne pourrions obtenir l'arrêt de *Base élèves* que par une large mobilisation de tous, élus compris.

Nous sommes à votre disposition pour toute information complémentaire.

Déclaration aux écoles des organisations syndicales

Suite aux multiples pressions pour la mise en place de *Base élèves* dans les écoles, les organisations syndicales réunies ce jour rappellent leur opposition à *Base élèves* et leur engagement à soutenir les collègues qui ne souhaitent pas entrer dans ce dispositif.

Elles proposent aux écoles de retourner le document ci-joint* à leur IEN avec copie aux syndicats.

Par ailleurs, elles contestent le fait que des formations sur l'installation de *Base élèves* puissent remplacer les animations pédagogiques déjà choisies.

Sur cette base, les organisations syndicales interviendront auprès de l'Inspecteur d'Académie. Elles invitent l'ensemble des collègues à se réunir en intersyndicales (écoles, secteurs) afin de faire le point, échanger et faire remonter les informations aux syndicats.

Grenoble, le 18 décembre 2007

CNT 38, PAS 38, SNUDI FO 38, SNUipp FSU 38, SUD Education 38

* à télécharger sur notre site

Mesdames, Messieurs les parents délégués,

Vous savez peut-être que le Ministère de l'Éducation nationale a décidé de mettre en place dans toutes les écoles un fichier web : *Base élèves*. Dans cette base de données seraient consignées toutes les données personnelles de votre enfant. Nous dénonçons depuis deux ans (début de l'expérimentation en Isère) le danger de ce fichier (voir tract joint).

Jusqu'à présent existaient dans les écoles, des fichiers informatisés ou non, mais les données nominatives qu'ils contenaient ne sortaient pas de l'école.

Actuellement plus d'un quart des écoles de l'Isère sont entrées dans ce système. Notre organisation syndicale, le SNUipp-FSU, agit pour la suppression de ce logiciel. Des enseignants (et leurs syndicats), des élus, des parents d'élèves, des associations (Ligue des droits de l'Homme par exemple) sont actuellement mobilisés dans ce combat pour la défense des libertés publiques.

Déjà, un grand nombre de Conseils d'école se sont prononcés contre l'entrée de leur école dans *Base élèves*. De nombreux conseils municipaux ont voté des motions contre l'entrée des écoles de leurs communes dans *Base élèves*. Les Délégués départementaux de l'Éducation nationale (qui siègent dans les Conseils d'école) nous ont également rejoints.

L'Inspecteur d'Académie entend passer outre l'avis des premiers concernés à savoir vous, parents d'élèves, dont les enfants sont fichés ou en voie de l'être. Notre hiérarchie lance une offensive très forte pour imposer ce système.

Les équipes enseignantes sont soumises à des pressions de plus en plus insistantes qui contraignent certains directeurs à entrer dans le dispositif. Vous n'êtes peut-être pas encore au courant que vos enfants sont dorénavant fichés.

Pour vous opposer au fichage de vos enfants nous vous proposons quelques pistes :

- Informer les parents de votre école. Nous vous proposons un tract que vous pouvez utiliser ou modifier et une pétition.
- Demander également si l'école de vos enfants est entrée dans *Base élèves*.
- Manifester votre opposition à l'entrée de votre école dans *Base élèves*. Cela peut se faire lors d'un Conseil d'école par le vote d'une motion qu'il vous faudra envoyer à l'Inspecteur d'Académie. Vous pouvez demander que ce point soit ajouté à l'ordre du jour du prochain conseil d'école.
- Demander aux élus de votre commune de prendre position contre *Base élèves*.
- Si votre école est déjà entrée dans le dispositif, demander des comptes à l'Inspecteur d'Académie et exiger de pouvoir consulter les données concernant votre enfant (vous trouverez le modèle de lettre dans le dossier).

Nous ne pourrions obtenir l'arrêt de *Base élèves* que par une large mobilisation de tous, parents d'élèves compris. Nous sommes à votre disposition pour toute information complémentaire.

■ Motion à proposer au Conseil d'école.

● En 2004, le Ministère de l'Éducation nationale a décidé de mettre en place un fichier informatisé centralisé et dont les données peuvent être accessibles à d'autres secteurs que l'Éducation nationale. Ce fichier s'appelle *Base élèves*.

● Il est centralisé et partageable.

- Déjà, un peu partout, dans les mairies et dans les écoles, des fichiers informatiques existent pour la gestion des élèves : il s'agit de fichiers dont les données ne sortent pas des écoles ou des mairies.

- Déjà, pour les collégiens, il existe des fichiers informatisés destinés à la gestion de la scolarité des élèves : ces fichiers sont centralisés au niveau du Rectorat et ils n'ont pas été conçus pour être partagés avec d'autres ministères.

- Avec *Base élèves*, les choses sont différentes :

Tout ce qui concerne la scolarité des enfants, mais aussi leurs difficultés, leurs besoins éducatifs et une partie de leur vie familiale est inscrit dans un fichier. En effet, sont enregistrés dans cette base de données centralisée des éléments concernant l'identité des élèves (lieu de naissance), leur scolarité (dont des données confidentielles comme le suivi psychologique et le soutien apporté aux enfants – données qui une fois enregistrées ne sont pas effaçables), leur famille...

Parce que ce fichier représente un danger qui ne peut que grandir, parce que nous tenons au respect de la vie privée et des libertés individuelles, parce que nous ne voulons pas d'un fichage généralisé des enfants,

- et après en avoir débattu, le conseil d'école refuse que l'école se porte volontaire pour l'installation de *Base élèves*.*

- et après en avoir débattu, le Conseil d'école (les parents d'élèves délégués, élus, DDEN*) expriment à la majorité /à l'unanimité le refus de voir utiliser *Base élèves* dans l'école*.

- et après en avoir débattu demande instamment à l'Inspecteur d'Académie le retrait de notre école du système *Base élèves**

* choisir la bonne mention

■ Que trouve-t-on dans *Base élèves* ?

- Identification

Identité : sexe, né(e) le, nom, nom d'usage, prénom - Lieu de naissance : pays de naissance, département, commune - Adresses de résidence - Assurance (1) : compagnie, n° police - Autorisations : diffusion coordonnées, photos - Le cas échéant droit de garde/extrait de jugement.

- Responsables

Mère et père ou autre personne ou établissement à qui l'enfant a été confié par décision de justice ou administrative : autorité parentale, situation familiale, civilité, nom, nom d'usage, prénom, profession, code socio-professionnel, adresse courriel, adresse, téléphones domicile, portable, travail, poste. Lieu de travail : dénomination et coordonnées. Personnes à appeler en cas d'urgence : nom, prénom, lien avec l'enfant, adresse, téléphones domicile, portable, travail, poste. Lieu de travail : dénomination et coordonnées.

- Année en cours

Scolarité : cycle, niveau, classe, enseignant, décision de passage - absentéisme signalé (1). Langues et acquis de l'année précédente et de l'année en cours: langue vivante, langue régionale, groupe(s) d'enseignement suivi(s), obtention du Brevet informatique et internet - Certaines compétences validées. Autres acquisitions : attestation de première éducation à la route, natation scolaire... - Proposition de passage ou maintien.

Informations périscolaires (1) : restaurant scolaire, déplacement domicile-école, transport scolaire, études surveillées, garderie matin/soir.

- Cours scolaire

Socle de compétences : maîtrise de la langue française, pratique d'une langue vivante étrangère, connaissance des principaux éléments de mathématiques et maîtrise d'une culture scientifique et technique, maîtrise des techniques usuelles de l'information et de communication, possession d'une culture humaniste, acquisition des compétences sociales et civiques, autonomie et esprit d'initiative.

Extraction des fichiers permettant d'utiliser J'ADE (2) pour tous les niveaux (GS à CM2).

- Particularités (3)

Projet d'accueil individualisé (PAI), auxiliaire de vie scolaire (permanent, discontinu, occasionnel), recours à un matériel pédagogique adapté, assistante pédagogique à domicile (SAPAD), réseaux d'aide spécialisés aux enfants en difficultés (RASED), maître E/G/EG, modalités d'intégration (liste pré-établie), temps d'intégration scolaire, projet personnalisé de scolarisation de l'élève handicapé.

Par l'IEN-AIS ou la CCPE : déficiences ou atteintes, projet individualisé formalisé par écrit, autres suivis, recours à un mode de transport spécifique.

(1) *renseignements conservés 1 an, tous les autres renseignements étant conservés 15 ans.*

(2) *logiciel pour les évaluations nationales.*

(3) *Ces « particularités » comportent les interventions de médecins, psychologues, enseignants spécialisés, rééducateurs.*

Sources : Fichier « gestion courante élève » de *Base élèves* et éléments de déclaration à la CNIL du 24/12/2004 (Commission Nationale Informatique et Libertés)

Il est inacceptable que des enfants soient fichés sans que leurs parents n'en soient informés. Nous proposons donc aux parents un mode d'emploi pour connaître les données concernant leur enfant.

■ Comment accéder aux données concernant votre enfant ?

Vous venez peut-être d'apprendre que l'école de votre enfant fonctionne sous *Base élèves* : votre enfant est donc fiché.

En application des articles 39 et 40 de la loi Informatique et Libertés, tout parent dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles qui concernent son enfant. Tout parent a donc la possibilité de vérifier l'exactitude de ces données et de demander qu'elles soient corrigées si nécessaire en s'adressant à l'Inspecteur d'Académie.

Les droits ne s'usent que si l'on ne s'en sert pas !

- Expéditeur : [indiquez vos nom prénom et adresse] demande à faire à titre individuel

- Destinataire : Monsieur l'Inspecteur d'Académie

Cité administrative, Rue Joseph Chanrion, 38032 Grenoble Cedex

- Objet : demande de droit d'accès aux informations contenues dans *Base élèves* 1^{er} degré

Monsieur,

*Conformément à l'article 39 de la loi du 6 janvier 1978 modifiée en août 2004, je vous prie de bien vouloir m'indiquer si des informations concernant mon fils/ma fille [indiquez son nom et prénom] figurent dans le fichier *Base élèves*.*

Dans l'affirmative, je vous demande de me faire parvenir une copie compréhensible de l'ensemble de ces données (y compris celles figurant dans les zones « blocs-notes » ou « commentaires »).

Vous voudrez bien également me donner toute information disponible sur l'origine de ces données me concernant.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Signature :

P. J. : [photocopie de tout document d'identité officiel comportant le nom, les prénoms, la date et le lieu de naissance].

■ Non aux formations *Base élèves*

Des pressions intolérables sont exercées sur des collègues directeurs pour qu'ils se rendent à divers types de formations sur *Base élèves*, y compris en lieux et places de leurs animations pédagogiques.

Nous avons déposé un préavis de grève pour les collègues qui ne veulent pas s'y rendre. En cas de retrait de salaires, nous mettrons en place une caisse de solidarité.

■ En page suivante, un tract à diffuser à volonté

Base élèves, maintenant vous connaissez :

C'est une base de données informatisée destinée à fichier tous les enfants et leur famille.

Elle est présentée comme une application anodine, un simple « outil de gestion », alors que toutes les familles vont être fichées dans la même application.



**En Isère, d'ici deux ans,
la totalité des enfants d'âge scolaire devraient être fichés !
On peut encore arrêter ça !**



- En 2004, le Ministère de l'Éducation nationale a décidé de mettre en place un fichier informatisé, centralisé et dont les données sont partageables par d'autres ministères, ce fichier s'appelle *Base élèves*.
- Ce fichier est centralisé et partageable au niveau national, contrairement à ceux mis en place jusqu'à présent.
 - Déjà, un peu partout, dans les mairies et dans les écoles des fichiers informatiques existent pour la gestion des élèves : *il s'agit de fichiers dont les données ne sortent pas des écoles ou des services municipaux.*
 - Déjà, pour les collégiens, il existe des fichiers informatisés destinés à la gestion de la scolarité des élèves : *ces fichiers sont centralisés au niveau du Rectorat et ils n'ont pas été conçus pour être partagés avec d'autres ministères.*

Avec Base élèves, les choses sont différentes :

- il s'agit de rentrer dans un fichier national, centralisé et conçu pour être partagé, des données concernant la scolarité des élèves (dont des données relevant du secret professionnel comme le suivi psychologique des enfants, données qui une fois enregistrées ne sont pas effaçables) et leurs familles (pays de naissance par exemple),
- dès l'âge de 3 ans, les enfants se voient attribuer un numéro qui ne les quittera plus. Tout ce qui concerne leur scolarité, mais aussi leurs difficultés, leurs besoins éducatifs et une partie de leur vie familiale sera inscrit dans ce fichier.

Nous refusons le principe d'un fichier informatisé national et partageable des élèves.

Nous le refusons d'autant plus dans le contexte actuel :

- la volonté de faire du chiffre dans le domaine des reconduites à la frontière de familles sans papiers,
- la volonté de fichier les enfants potentiellement délinquants dès l'âge de trois ans,
- la loi de prévention de la délinquance qui permet aux maires de croiser les données des organismes chargés du versement des prestations familiales ainsi que celles de l'Inspection académique.

Des personnes susceptibles d'accéder à certaines des données du fichier *Base élèves* ne sont pas forcément concernées par la scolarité des enfants (possibilité de croisement avec la CAF en vue d'action répressive par exemple en lien avec la loi de prévention de la délinquance). Le partage de ces données avec d'autres ministères (Intérieur, immigration...) peut intervenir à tout moment.

**Nous refusons le fichage généralisé des élèves !
Enseignants, nous refusons d'être la cheville ouvrière
d'un fichage généralisé des familles !**

- **La mobilisation a contraint le gouvernement à un premier recul :** *le ministère a pour l'instant retiré certains des champs « critiques » et a quelque peu amélioré la sécurisation de l'accès aux données.*

On ne peut s'en satisfaire, c'est la suppression de Base élèves qu'il faut obtenir.

- **Il faut accroître la mobilisation qui seule peut mettre en échec ce fichage généralisé :**

- *Le conseil d'école est l'instance où siègent les enseignants, les représentants élus des parents d'élèves, le Maire ou son représentant, un Délégué départemental de l'Éducation nationale. Il peut se prononcer contre le fichage des enfants de l'école. Nombre d'entre eux ont déjà émis un refus de voir leur école entrer dans le dispositif. Il faut multiplier ces délibérations.*
- *Les municipalités peuvent se prononcer contre le fichage des enfants de leurs communes. Nous leur avons écrit dans ce sens.*

Si vous avez des enfants d'âge scolaire, vous êtes ou vous serez concernés d'ici 2 ans.

**Renseignez-vous auprès des enseignants des écoles
et auprès des élus de votre commune et intervenez pour refuser le fichage des enfants !**

- **Si vous appreniez que l'école de votre enfant est dans Base élèves, demandez des comptes à l'Inspecteur d'Académie. Voir modèle sur notre site.**

SNUipp-FSU 38 : syndicat des enseignants du premier degré de la FSU

Vous pouvez nous contacter au 04 76 40 14 07 ou snu38@snuipp.fr
Consultez notre site : <http://38.snuipp.fr> - un lien spécial sur *Base élèves*



Signez la pétition !

